

BAREME HONORAIRES DE HOME/40

A PARTIR DU 1er NOVEMBRE 2023

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

VENTE	forfait 5 000€ si transaction de moins de 125 000 €
VENTE	5% TTC du prix de vente jusqu'à 350 000 €
VENTE	4% TTC du prix de vente au-delà 350 000 €
AVIS DE VALEUR	150 €

HONORAIRES DE LOCATION -NU ou MEUBLÉS

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé du bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

Entremise de Négociation	50 € TTC	À la charge du	BAILLEUR
Visite constitution du dossier bail	7 % TTC du loyer annuel (état des lieux compris)	À la charge du	BAILLEUR
Visite constitution du dossier bail	7 % TTC du loyer annuel (état des lieux compris)	À la charge du	LOCATAIRE
État des lieux	Dans la limite de 3 € du m2 habitables	À la charge du	BAILLEUR
État des lieux	Dans la limite de 3 € du m2 habitables	À la charge du	LOCATAIRE

HONORAIRES DE GESTION

Sur l'ensemble des encaissements (sauf dépôt de garantie)

GESTION	loyer + charges	TAUX	7 % TTC
Garantie loyers	sur l'ensemble des encaissements: (sous réserve d'acceptation)	TAUX	2,30 % TTC

HONORAIRES RÉDACTION BAIL D'HABITATION

Sans recherche de locataire

Rédaction de bail	400 € TTC
Acte de caution	150 € TTC

*Ce barème est affiché dans les locaux de HOME/40 et peut être modifié sans préavis

La Direction